

CARTE *Seniors*



GOUVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**

GIP HANDICAP, DÉPENDANCE ET BIEN VIEILLIR

1/ Conjoncture :

Cela fait bientôt 30 ans que la population calédonienne rencontre de façon croissante un processus de vieillissement démographique, la proportion des moins de 15 ans ne cesse de se décliner au profit des plus de 60 ans. D'ici à 2050, le nombre de personnes âgées dans le monde dépassera celui des jeunes, et ce, pour la première fois dans l'histoire du genre humain. Lors du dernier recensement de 2014, la Nouvelle-Calédonie comptait 12,5% de seniors, soit 1 néo-calédonien sur 8. L'évolution observée des 60 ans et plus nous indique une progression de 30% par rapport à 2009, théoriquement, en 2030 la population du territoire aura un ratio de 1 néo-calédonien sur 5 ayant plus de 60 ans. Le processus de vieillissement de la population implique d'ores et déjà des conséquences et problématiques majeures sur l'ensemble des aspects de la vie d'un être humain aussi bien sur le plan médical que socio-économique.

2/ Objectifs de la carte seniors :

Vu la situation économique délicate du territoire, la carte Seniors doit être un moyen pertinent de redonner du pouvoir d'achat à une partie conséquente de la population calédonienne (environ 35 000 personnes). L'objectif de cette carte est que les personnes âgées de 60 ans et plus résidant en Nouvelle-Calédonie puissent bénéficier de tarifs et services préférentiels favorisant leur situation économique. Cette dernière ne sera pas seulement tournée vers la consommation, il est prévu en effet d'obtenir des réductions également auprès d'organismes en liens avec les secteurs de la mobilité et du transport, des télécommunications, de la culture et autres liés au service public. D'autre part, cette carte souhaite favoriser l'insertion sociale et citoyenne des seniors en leur permettant d'être et de rester actif au sein de la société calédonienne.

3/ Modalités de la carte seniors :

- Gratuite (payante au prix coûtant uniquement en cas de perte).
- Accordée pour une durée de 5 ans.
- Sécurisation des données des bénéficiaires de la carte via une déclaration de tout fichier nominatif auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
- Obtention de la carte sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie afin que les bénéficiaires puissent disposer d'avantages similaires au sein des 3 provinces.

GIP HANDICAP, DÉPENDANCE ET BIEN VIEILLIR

4/ Partenaires :

Une convention type sera établie pour l'ensemble des partenaires de la carte Seniors comprenant des clauses de confidentialités ainsi que de non utilisation des données concernant les bénéficiaires. Le fonctionnement de la carte se basant principalement sur des tarifs préférentiels auprès d'organismes commerciaux, culturels ou autres, des accords seront négociés entre le GIP et les partenaires en question afin d'encadrer au mieux ces tarifs.

Le recensement des éventuels partenaires s'effectuera via une sectorisation non définitive :

- Services/organismes publics.
- Santé/Bien-être/sport.
- Commerce/Grande distribution/Agroalimentaire.
- Télécommunication.
- Informatique/Multimédia/Électroménager.
- Tourisme/Culture/Restauration.
- Distributeur TV et ADSL
- Transport/Mobilité.
- Services de livraison à domicile

